



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 19 MARS 2019



BEL **INFO**
BELFAUX
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 19 MARS 2019

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Muriel Besson Gumy.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, à la représentante de la presse ainsi qu'aux auditrices et auditeurs.

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

La Présidente demande aux conseillers généraux de transmettre rapidement toutes leurs interventions par écrit à Mme Christan en vue de la rédaction du procès-verbal. Celles-ci ont été reprises tel quel dans le présent procès-verbal.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à Mme Murielle Angéloz Burns, nouvelle conseillère générale qui a été assermentée par M. Le Préfet le 15 mars dernier. Mme Muriel Angéloz Burns remplace M. Gilles Seiler, démissionnaire. La parole est donnée à Mme Véronique Rebetez, du groupe PS-PCS Ouverture, pour sa présentation :

« Suite à la démission de M. Gilles Seiler du Conseil Général, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Murielle Angéloz Burns.

Mme Angéloz Burns a 39 ans et habite à Belfaux depuis 2013. Mariée et maman de 2 garçons. Elle est bilingue, français allemand et parle également l'anglais.

Elle travaille au service des contributions du canton de Fribourg, en tant que responsable de l'audit interne.

Au bénéfice d'un master bilingue en gestion d'entreprise de l'Université de Fribourg, elle poursuit une formation en vue de l'obtention du diplôme de fiscaliste. Durant ses diverses activités professionnelles, Murielle a travaillé dans les domaines de la finance, de la fiduciaire et dans le management des risques.

Mme Angéloz se réjouit de se mettre au service de la population de Belfaux et de poursuivre avec notre groupe, les débats constructifs du Conseil Général ».

La Présidente remercie M. Gilles Seiler pour son engagement au sein du Conseil général. Il était conseiller général depuis 2012, membre de la commission d'aménagement et scrutateur suppléant depuis mai de cette année. Elle lui souhaite le meilleur pour son avenir professionnel et personnel.

La Présidente excuse l'absence de M. Georges Baechler du groupe PS-PCS Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 32 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève dès lors à 17.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Mme la Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal, distribué à tous les ménages et sur le site Internet.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

La Présidente informe que le bureau demande une modification de l'ordre du jour en y ajoutant un nouveau point 10, Election d'un-e scrutateur-trice suppléant-e en remplacement de M. Gilles Seiler. Ainsi, les points sont décalés, soit : 11. Propositions, 12. Questions, 13. Divers.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos de cet ajout.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale relative à propos de l'ajout.

La Présidente soumet au vote du Conseil général, l'ordre du jour avec son ajout.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 32 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 26 février 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 19 mars 2019, à 19h30,
à la salle communale, à Belfaux**

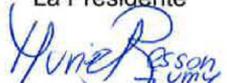
Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux
4. Désignation de l'organe de révision pour la période 2019-2021
5. Installation d'un cabinet médical à Belfaux (*message no 74*)
 - a) Création d'une Société Anonyme
 - b) Vote y relatif
6. Information concernant la rénovation de la salle communale
7. Rapport final du groupe de travail concernant la révision des règlements sur les Eaux
 - a) Présentation du rapport
 - b) Proposition de transmission au Conseil communal
8. Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2019
9. Election de la Vice-présidente ou du Vice-président pour l'année 2019
10. Propositions
11. Questions
12. Divers

Un apéritif sera offert à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Muriel Besson Gurny



La Secrétaire

Véronique Christan

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018, dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

M. **Jean-Pierre Frésard** fait remarquer une erreur de frappe en page 21, 3^{ème} ligne, il est mentionné le groupe BDC-Belfaux Futuro en lieu et place de PDC-Belfaux Futuro.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité par 32 voix, avec la modification mentionnée ci-dessus.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

Le bureau n'a pas d'information à communiquer.

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

Mme Jacqueline Gury Racine, conseillère communale, prend la parole :

CERCLE D'INHUMATION ET CIMETIERE

« Je vous informe que, dès le mois de mai — juin, les travaux suivants seront entrepris au cimetière de Belfaux. Il s'agit de travaux d'entretien et d'agrandissement des possibilités d'incinérer et d'enterrer les défunts.

- *Agrandissement du mur du souvenir (il n'y a plus que quelques places pour les plaques) et désaffectation d'une vingtaine de tombes dans le secteur A, car là aussi, nous n'avons plus que quelques places pour les tombes funéraires. La désaffectation a été publiée dans le Flash, sera publiée dans la Feuille officielle et les familles seront informées.*
- *Autres travaux : assainissement par arrachage de la haie qui jouxte le centre paroissial et abattage des arbres pour la plupart malades et devenus trop grands. Côté commune, le Conseil communal a donné son accord. Côté paroisse, le Conseil paroissial a également donné son accord. La haie sera replantée avec une autre essence. La paroisse se chargera de remettre les arbustes.*
- *Nous profiterons de ces travaux pour créer un nouveau portail du côté du centre paroissial afin de raccourcir le trajet depuis le parking de la salle paroissiale. Ceci a été demandé à plusieurs reprises, nous pensons ici aux personnes qui ont de la peine à se déplacer. Le Conseil communal est d'accord avec cette proposition, qui entre dans le budget 2019, la commission du Cercle d'inhumation se prononcera encore tout prochainement.*

L'ensemble de ces travaux sera réalisé au début de l'été, en grande partie par les employés de l'édilité. Comme d'habitude, les coûts seront répartis sur les 7000 habitants du Cercle selon le budget établi pour 2019 ».

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique, prend la parole :

CONSEIL COMMUNAL

« Une information quant à la situation de Mme Mary-Lise Bapst, membre du Conseil communal, élue pour la période législative 2016 -2021 sur la liste de l'Entente villageoise faisant partie du Cercle électoral de la commune d'Autafond suite à la fusion Belfaux-Autafond. Mme Bapst a déménagé en début 2019 dans un immeuble situé au centre du village de Belfaux. Conformément à la Convention de fusion, cette situation n'apporte pas de modification quant à la poursuite du mandat assumé par Mme Bapst. Ceci est précisé dans l'article 10, ali-

néa 2 de ladite convention — ... le changement de domicile d'un membre du conseil communal entre les 2 communes n'entraîne pas d'élection complémentaire —. »

EMPLOYES COMMUNAUX/DEPART A LA RETRAITE DE M. JEAN-PIERRE BARRAS

« Une date importante est à noter au chapitre des employés communaux, celle du 28 février 2019. Celle-ci marque le dernier jour de travail de notre concierge et responsable technique, M. Jean-Pierre Barras. En effet, après 31 ans de bons et loyaux services au bénéfice de notre commune, M. Barras a fait valoir son droit à une retraite bien méritée. M. Barras a débarqué à la commune de Belfaux le 1er avril 1988, un diplôme de maçon en poche, ainsi qu'un diplôme tout neuf de contremaître dans le domaine de la construction. C'est M. le Syndic Robert Dupont qui, d'emblée, avait ressenti toutes les qualités qui se cachaient derrière le visage volontaire de ce jeune homme encore célibataire et avait décidé de lui accorder toute sa confiance. Le cahier des charges du métier de concierge est bien difficile à résumer. Le mot "cahier", du reste, est fort approprié si l'on voulait répertorier toutes les tâches que Jean-Pierre s'est appliqué à accomplir avec doigté, savoir-faire et professionnalisme durant les 31 ans qu'il a passé au sein de notre organisation communale ! Partant de l'entretien habituel des salles de classe et des nombreuses toilettes d'une école, incluant les grands nettoyages d'été de l'ensemble des bâtiments communaux, passant par la gestion du réseau d'eau et de ses alarmes, sans oublier les dossiers de construction qu'il faut gérer et contrôler... Je vous fais grâce d'une liste exhaustive, mais je peux vous assurer que c'est un métier où il y a intérêt à ne pas emmêler ses balais avec les plumeaux ! M. Barras a accompli inlassablement toutes ces tâches avec mérite et réussite sans jamais perdre de vue l'objectif de bien faire son travail pour le bien de notre commune, de nos enfants et de notre personnel scolaire, pour apporter la complémentarité nécessaire à nos conseillers communaux, pour être le parfait homme à tout faire ! Je souhaite ce soir, au nom de vous tous ici présents, rendre un hommage à Jean-Pierre et le féliciter pour ce magnifique parcours de vie et pour cette incroyable fidélité et lui dire un vibrant merci pour toutes ces années de labeur.

Nous te souhaitons, cher Jean-Pierre, de belles et longues années de retraite !

A noter que le Conseil communal a organisé pour Jean-Pierre une petite manifestation de départ à laquelle toute l'école, enfants et enseignants, ont collaboré pour lui concocter un épisode d'adieu qui ne s'oubliera pas !

EMPLOYES COMMUNAUX/ENGAGEMENT DE DAMIEN BARRAS

Pour succéder à M. Barras, le Conseil communal a nommé M. Damien Barras qui a commencé son pensum le 1er février 2019. Damien est un enfant de Belfaux, il est né dans l'école même où il doit officier aujourd'hui en tant que concierge ou homme à tout faire, puisqu'il est le fils de Jean-Pierre. Agé de 27 ans, Damien est au bénéfice d'un CFC de menuisier, métier qu'il a pratiqué durant quelques années. Enthousiaste et motivé pour suivre avec application les traces de son père, nous sommes convaincus qu'il saura relever haut la main ce défi. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue au sein de l'équipe des employés communaux et espérons qu'il trouvera dans l'accomplissement de cette nouvelle fonction toute la satisfaction qu'il attendait.

Bienvenue Damien ! ».

CONSTRUCTION D'UN CYCLE D'ORIENTATION POUR LES COMMUNES DE LA SARINE ET DU HAUT LAC FRANCAIS

« La décision finale relative au lieu d'implantation de ce nouveau CO n'est pour l'instant pas encore connue. Le comité de pilotage de l'Association des CO a décalé sa décision, celui-ci ayant eu besoin de plus de temps pour approfondir les différentes analyses. En effet, l'annonce de la décision finale du choix du site annoncé pour le mois de décembre, puis pour le mois de mars, n'interviendra finalement que lors de l'assemblée des délégués du mois de mai prochain. Lors de l'assemblée de décembre, le rapport final du Bureau Team+ mandaté pour l'analyse des sites a été présenté et commenté en précisant leurs avantages et désavantages. Lors de l'assemblée de mars, des informations relatives à la grandeur du futur CO ont été transmises ainsi que des explications sur la méthodologie utilisée. On a donc appris que l'on s'achemine vers un CO conçu pour recevoir 700 élèves, et qui devrait pouvoir s'agrandir

pour accueillir jusqu'à 900 élèves. En l'état, 2 sites restent dans la course : celui de Belfaux et celui de Givisiez. Un point qui est relevé parmi les désavantages du site de Belfaux est le franchissement du Tiguellet par un ouvrage d'art, bien sûr pas encore réalisé ».

M. Marc Lüthi, vice-syndic, prend la parole :

BATIMENT DE LA PETITE ENFANCE

« La Préfecture de la Sarine a délivré le permis de construire pour le bâtiment dit de "La Petite Enfance". Les travaux débuteront le 1er avril 2019 ».

Mme Chantal Barras prend la parole :

PETITE ENFANCE

« Après plus de 6 ans à la tête de la crèche Barbotine, Mme Roethlisberger va prendre sa retraite en avril 2019. Le comité a toujours pu compter sur ses compétences, son professionnalisme et son engagement.

Les délégués de l'association de la crèche Barbotine se sont dès lors réunis en assemblée extraordinaire le mardi 12 mars 2019 à Belfaux afin de nommer la nouvelle directrice et un nouveau membre du comité.

L'assemblée a nommé M. Christophe Frossard, conseiller communal de Misery-Courtion en remplacement de Mme Myriam Genoud qui a quitté le dicastère de la Petite Enfance.

Le comité a ensuite nommé Mme Cécile Krassnitzer comme directrice de la crèche Barbotine. Elle prendra ses fonctions le 1er avril 2019.

Mme Krassnitzer est âgée de 53 ans et possède une solide expérience dans le domaine de la Petite Enfance. Elle est notamment au bénéfice d'une formation d'éducatrice de la Petite Enfance, d'une formation d'enseignante pour les degrés 1 et 2H et d'un certificat de praticienne-formatrice.

Mme Krassnitzer est engagée avec un taux d'activité de 80 % afin de pouvoir effectuer, en parallèle, la formation de directrice de crèche, indispensable pour cette fonction ».

CULTURE

La prochaine édition de Belfaux-Belfête se déroulera les 14, 15 et 16 juin 2019 au centre paroissial de Belfaux.

Cette édition s'actionnera autour du fil rouge « le banc », symbole, autrefois, de lieux de rencontres intergénérationnelles et d'échanges, tant sur les places publiques des communes que sur le devant des habitations. Ceci explique le slogan de notre affiche publicitaire « On s'était dit rendez-vous... Place du village ! »

Vous trouvez dans notre dernier flash communal le programme du week-end ainsi que le bulletin d'inscription pour le brunch du dimanche.

Le comité d'organisation ainsi que tous les participants vous attendent nombreux durant tout le week-end.

M. Gabriel Litzistorf prend la parole :

PASSAGE PIETONS AUX ESSERTINES

« Concernant l'aménagement d'un trottoir avec passage piétons sur la Route de Corminboeuf, les dernières discussions avec un promoteur sont en voie de finalisation. Dès qu'elles auront été acceptées par le Conseil communal, cet aménagement sera réalisé de suite. Ces discussions n'ont pas été de tout repos... ».

Mme **Mary-Lise Bapst** prend la parole :

LIVRAISONS DE REPAS A DOMICILE

« Le service de livraisons va débuter ce mercredi 20 mars 2019. Un contrat pour la livraison de repas à domicile a été signé par la commune de Belfaux avec la Résidence Le Manoir à Givisiez.

Certaines entreprises de la commune ont été sollicitées par la commission Senior+ ; après désistement de ces dernières, le choix s'est porté sur la Résidence Le Manoir aussi pour une question de rapport qualité-prix-prestations (tout le côté administratif et la facturation seront effectués par Le Manoir).

Les repas sont livrés chauds (2 h à 60 degrés) dans de la vaisselle en porcelaine contenue dans un coffret isotherme.

Le prix du repas est de CHF 16.00 dont CHF 3,00 sont reversés aux bénévoles par Le Manoir.

Le principal souci pour la mise sur pied d'un tel service est bien entendu la recherche de personnes bénévoles pour effectuer les transports de repas.

A ce jour, 7 personnes se sont inscrites et je profite déjà de les remercier pour leur engagement.

Idéalement, une équipe de 12 personnes ferait l'affaire afin de pouvoir élargir le planning de travail.

Alors, parlez-en autour de vous...

Je suis certaine que si cette prestation fonctionne bien dans notre commune, la commission financière fera un petit geste pour remercier les bénévoles ».

Mme **Muriel Frésard** prend la parole :

ECOLE, FINALE ROMANDE DU CHALLENGE DES EXPLORATEURS

La classe de Mme Sottas se rendra à Yverdon le 9 avril prochain pour participer à la finale romande du Challenge des Explorateurs, qualifiée parmi 128 classes participantes. Le Conseil communal est fier de féliciter cette classe et offrira un petit goûter. Pour rappel, l'année dernière, c'était la classe de M. Bongard et Mme Schulte-Bahrenberg qui terminait 2ème de la finale romande d'un concours de mathématiques. Bravo aux élèves, à leurs enseignants pour leur engagement et à l'établissement en général... !

BIEN FONDE DES DEVOIRS

Avec le Conseil des Parents, nous sommes en train de mettre sur pied une conférence/débat sur le thème du « Bien fondé des devoirs ». Cette réunion aura lieu le jeudi 9 mai.

ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND EN IMMERSION

Mme Frésard donne lecture du courrier de l'inspectrice scolaire, Mme Patricia Gaillard Zenger :

Madame la Conseillère communale,

En date du 27 février 2019, je rencontrais M. Stéphane Sugnaux et son équipe pédagogique pour une séance de travail liée au projet d'établissement.

Lors de la présentation de différentes actions pédagogiques significatives par les enseignant-e-s, j'ai pu apprécier la pertinence et la plus-value qu'apporte l'enseignement de l'allemand en immersion pour les élèves des classes 2^H-3^H-4^H-5^H et 6^H.

De plus, la part financière de votre commune couvre la totalité des frais engagés pour ce projet pédagogique ; je vous en suis particulièrement reconnaissante.

En vous remerciant sincèrement pour le soutien que vous accordez aux professionnel-le-s et aux élèves de l'école de Belfaux et en relevant l'apport financier conséquent de votre commune pour la mise en œuvre de l'enseignement de l'allemand en immersion, je vous prie de croire, Madame la Conseillère communale, à mes salutations les meilleures.



Patricia Gaillard Zenger
Inspectrice scolaire

3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale et déléguée à l'Assemblée constitutive pour les informations suivantes :

« Les mandataires BDO et Habilis ont effectué la synthèse des travaux des différents groupes de travail. Le groupe de travail Finance est actuellement en plein rush pour chiffrer toutes ces propositions. Les 2 prochaines séances du COPIL (20 et 27 mars) serviront à donner un préavis sur ces propositions. Il y aura ensuite 4 points presse pour présenter les résultats des groupes de travail. Lors des prochaines Assemblées constitutives des 3 et 11 avril, il est prévu de valider les rapports des groupes de travail et de donner le feu vert à la consultation publique, qui aura lieu du 2 mai au 15 juin ».

La Présidente remercie Mme Muriel Frésard et clôt la discussion.

4. Désignation de l'organe de révision pour la période 2019-2021

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, représentant de la commission financière pour son rapport :

« La loi sur les communes impose la vérification des comptes communaux par un organe officiel de révision externe. Selon l'article 98 de la LCo, la commission financière présente une proposition d'organe de révision à l'intention du Conseil général. Cet organe est désigné par le Conseil général pour un mandat d'un à trois ans reconductible pour une durée maximale de six années consécutives.

La commission financière a évalué les offres de cinq fiduciaires en effectuant une analyse multicritère pondérée. Les critères retenus pour l'évaluation sont les qualifications professionnelles selon la définition de l'état, les communes de référence, la description de l'exécution du mandat, le prix et le forfait demandé, la proximité, l'apport pour la commune et le savoir-faire relatif au passage au MCH2.

Les résultats chiffrés de l'évaluation ont permis la désignation à l'unanimité des membres de la commission de la société fiduciaire BDO SA sise à Fribourg.

La commission financière prévoit de procéder à un entretien initial avec la société BDO SA en présence de Mme Jacqueline Gury Racine, Conseillère communale, en charge des finances,

et de M. Patrick Wider, caissier communal. L'un des objectifs principaux de cet entretien est de déterminer la stratégie d'audit.

Lors de la séance du 17 janvier 2019, la commission a présenté le choix ainsi que la méthode de sélection au Conseil communal et a obtenu son approbation de principe.

Sur cette base, la commission financière propose au Conseil général d'accepter d'attribuer le mandat de révision des comptes communaux à la société BDO SA, ceci pour une durée de mandat de trois ans, pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire ».

La Présidente remercie M. Dominique Stohr et rappelle que la Loi sur les communes (LCo), art. 98, donne la compétence au Conseil général de désigner l'organe de révision.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote la proposition de la Commission financière.

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, de désigner la société BDO comme organe de révision pour la période 2019/2021.

5. Installation d'un cabinet médical à Belfaux *(message no 74)*

La Présidente souhaite la bienvenue aux personnes invitées : Dr Vincent Ribordy, médecin chef du Service des urgences de l'HFR qui a fonctionné en tant que consultant, M. Sébastien Ruffieux, secrétaire général du HFR, Mme Monique Dessonnaz, infirmière indépendante et Mme Marie-Josèphe Sauvain, médecin retraitée, membres du Groupe de Travail pour la création d'un cabinet médical.

a) Création d'une Société Anonyme

La Présidente donne la parole à M. **Velko Stockel**, Président du Groupe de Travail

« Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter la demande de création d'une Société Anonyme et invite le Conseil général à accepter cette dotation en capital de CHF 100'000.00, pour permettre la création d'une Société Anonyme "Cabinet Médical de la Gare de Belfaux SA".

Le cabinet médical sera réalisé dans l'ancienne gare "Belfaux-Village" des TPF. Le changement d'affectation de ce bâtiment protégé offrira une nouvelle activité au centre du village de Belfaux. Par cette réalisation, une deuxième vie est assurée à ce bâtiment qui fait partie de l'histoire de notre village et de son patrimoine architectural.

La transformation et l'agrandissement du bâtiment permettront l'installation de deux ou trois médecins et d'éventuels autres services soignants.

C'est un beau projet, très bien préparé par le Groupe de Travail qui a bénéficié des compétences d'un consultant, le Dr Vincent Ribordy que je remercie pour sa présence ce soir.

Merci au Groupe de Travail et au Conseil communal pour l'excellente collaboration.

Si vous avez des questions, le Groupe de travail se tient à votre disposition. J'en profite pour excuser M. Joseph Roggo qui n'a malheureusement pas pu être présent ce soir. »

La Présidente remercie M. Velko Stockel et donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière a pris connaissance du message n° 74 du Conseil communal. Afin de permettre l'installation d'un cabinet médical dans l'ancienne gare Belfaux-Village des TPF après transformation et agrandissement, le Conseil communal s'est déterminé pour la création d'une Société Anonyme, Cabinet Médical de la Gare de Belfaux SA, avec une dotation en capital de CHF 100'000.00.

La commission financière tient à souligner l'important travail de préparation effectué par le Groupe de Travail spécialement mis en place et l'en remercie.

La création de cette Société Anonyme impose la libération d'un montant de CHF 100'000.00. Le Conseil communal prévoit d'assurer le financement de cette somme par les fonds propres et limites de crédits de la Commune.

La commission financière rappelle que dans le plan financier de la période administrative 2019 – 2023 un montant de CHF 50'000.00 est prévu à cet effet en 2020 – avec le libellé "Étude cabinet médical (création coopérative)".

La commission financière considère que la libération d'un montant de CHF 100'000.00 n'impactera pas la situation financière de la Commune de Belfaux. En effet, la charge financière annuelle liée au montant de CHF 100'000.00 s'élève à CHF 1'000.00 (soit 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé).

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de dotation en capital de CHF 100'000.00 pour permettre la création de la Société Anonyme, Cabinet Médical de la Gare de Belfaux SA.

Elle propose au Conseil général d'accepter cette dotation en capital financée par un crédit de CHF 100'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire »

La Présidente remercie M. Dominique Stohr et ouvre la discussion.

M. Jean-Paul Meyer prend la parole au nom du Mouvement Arc-en-Ciel :

« Le Mouvement Arc-en-Ciel félicite le groupe de travail pour l'excellente étude effectuée en vue de doter notre commune d'un cabinet médical.

Les informations fournies dans le message no 74 laissent présager une réelle chance de réaliser l'objectif souhaité. L'emplacement envisagé est très bien centré et permet de conserver un bâtiment cher à la population belfagienne. De plus, les TPF, propriétaires et maître de l'ouvrage, sont un gage d'une collaboration harmonieuse.

Compte tenu de l'urgence de la part des TPF de commencer les travaux pour bénéficier des subventions de l'Office fédéral des transports, notre Mouvement est favorable à la création de la Société anonyme "cabinet médical de la gare de Belfaux SA". Cette solution représente à nos yeux la meilleure option dans les circonstances actuelles, avec un risque financier restreint.

Nous aurions un dernier souhait à exprimer : essayer de maintenir à Belfaux le siège social de la future société exploitante, soit celle qui sera mise en place par le ou les futur(s) médecin(s) ».

M. Christophe Thode prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Le groupe BDC-Belfaux FUTURO a pris connaissance avec satisfaction de ce projet. Il remercie le groupe de travail et le Conseil communal pour la qualité et le sérieux de celui-ci. D'une part, le groupe prend acte de l'urgence liée à la date-butoir du 31 mars 2019 imposée par l'Office fédéral des transports (OFT) pour démarrer le projet avec leur soutien. D'autre part, le risque financier que pourrait devoir supporter la commune est relativement minime, compte tenu de la plus-value très favorable qu'apportera une telle installation pour notre commune.

Dès lors, il vous propose d'accepter cette dotation en capital de CHF 100'000.00 pour permettre la création de la Société Anonyme, Cabinet Médical de la Gare de Belfaux SA ».

M. Aurèle Schaller prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe PS-PCS Ouverture soutient le projet de création d'une société anonyme destinée à jouer le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires du bâtiment et les futurs locataires afin de pouvoir accueillir un cabinet médical à Belfaux.

Nous pensons non seulement que cette infrastructure idéalement située sera bénéfique à bon nombre de nos concitoyens, mais également que la forme de la réalisation du projet proposée par le groupe de travail est idéal.

Le projet est sain, entièrement financé par les TPF et les futurs locataires et hautement profitable à la qualité de vie du village. De plus, la possibilité de faire de ce bâtiment historique un centre de formation pour les futurs étudiants en Master de médecine est un atout supplémentaire de ce projet.

Pour ces différentes raisons, nous vous proposons d'accepter ce projet ».

Mme **Anne de Steiger** prend la parole :

« Je tiens à préciser que je prends la parole à titre personnel et non pas au nom de l'Entente villageoise d'Autafond.

Le projet de cabinet médical présenté est un très beau projet, une réussite à bien des égards.

Il y a un point cependant qui m'interpelle, c'est celui de la participation de la Commune, sous forme de SA, dans le but de "louer l'immeuble de la Gare de Belfaux, afin de permettre à des médecins d'y exploiter un cabinet médical, de pourvoir à la gestion administrative du centre regroupant divers prestataires de services ainsi que de compléter les infrastructures et équipements de cet immeuble si nécessaire" (art. 3 des statuts de la SA).

Je ne suis pas convaincue qu'il incombe à une commune de servir de "garant du paiement de loyers pour le compte de tiers et de jouer le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et les futurs médecins locataires" (extrait du message). Ce n'est bien sûr pas une réflexion du point de vue du droit, c'est une question de principe, une opinion politique ».

Mme **Solange Berset** prend la parole :

« Le groupe de travail a proposé la création de la SA afin de faire le lien pour les loyers avec le propriétaire, dans l'attente que les médecins prennent le relais. C'est suite à de nombreuses réflexions que le groupe de travail, avec le Conseil communal, a proposé cette solution qui semble la meilleure afin d'assurer l'installation de médecins à Belfaux. C'est un vœu du Conseil général et du Conseil communal de voir, à nouveau, un cabinet médical au service de la population de Belfaux.

Comme membre du groupe de travail, je remercie chacun de ses membres pour le travail et l'excellente collaboration, également avec le Conseil communal et les TPF. Un merci particulier au Dr Vincent Ribordy, notre médecin consultant, ses compétences et son expérience ainsi que ses conseils, très précieux, nous ont permis d'avancer dans ce projet ».

M. **Gilbert Bapst** précise que Mme de Steiger n'était pas présente à la séance de groupe où M. Joseph Roggo a donné toutes les explications nécessaires. Il relève également que l'Entente villageoise d'Autafond soutient ce projet.

La parole n'étant plus demandée, La Présidente clôt la discussion.

b) Vote y relatif

La Présidente soumet au vote la dotation en capital de CHF 100'000.00 afin de permettre la création de la Société Anonyme « Cabinet Médical de la Gare de Belfaux SA ».

Cette demande est acceptée par 31 oui et 1 abstention.

6. Information concernant la rénovation de la salle communale

La Présidente souhaite la bienvenue à M. Sacha Karati, architecte, et donne la parole à M. **Marc Lüthi**, vice-syndic et conseiller communal en charge des constructions.

« Le 3 novembre 2014, le Conseil communal a adressé un message au Conseil général afin de lui demander un crédit de CHF 160'000.00 pour la rénovation de la salle communale, inaugurée en 1973.

Les motifs d'alors étaient les mêmes qu'aujourd'hui, c'est-à-dire :

- *Des mauvaises odeurs persistantes*
- *Le carrelage en mauvais état*
- *Un système d'aération déficient*
- *Une sonorisation défaillante*
- *Une mauvaise acoustique*
- *Des portes brinquebalantes*
- *Une image générale peu reluisante avec les frigidaires et rangements du matériel*
- *Une ambiance glauque au corridor*
- *La dégradation du mobilier, etc...*

Le Conseil général d'alors avait refusé la demande de crédit tout en souhaitant une étude plus détaillée.

Mme Rose-Marie Probst, alors en charge du dicastère des constructions et bâtiments, s'est remise à la tâche en constituant dans la foulée un groupe de travail composé de Mme Josiane Berset, de MM Alain Bise, Jean-Paul Meyer et Giovanni Vona. Je remercie ces personnes pour tout le travail déjà effectué et pour celui encore à venir.

Ce groupe de travail a élaboré un questionnaire destiné à tous les utilisateurs de la salle afin d'en connaître leurs besoins.

Des visites de différentes salles similaires, Givisiez, Villars-sur-Glâne, etc... ont permis de se faire une idée des différentes possibilités et usages.

Au début de la législature actuelle, j'ai repris le dicastère des constructions et par là même le dossier de la salle communale.

Le Conseil communal a donné mandat à un architecte, M. Sacha Karati, afin d'établir un avant-projet. Un mandat a aussi été donné à un acousticien et d'autres spécialistes ont été impliqués dans le processus.

M. Karati va donc vous présenter, ce soir, le projet retenu par le groupe de travail et également présenté aux membres du Conseil communal intéressés.

Pour rappel, cette salle a été conçue et construite en tout premier lieu pour les besoins de la commune et des sociétés, mais elle est mise également à disposition de l'école. Ceci devrait continuer ainsi.

Je dois admettre que ce dossier a avancé à une vitesse assez lente du fait qu'il a fallu mettre des priorités eu égard au dossier du bâtiment de la petite enfance. Il n'est pas possible d'avoir en même temps deux gros chantiers sur le site de l'école.

Je laisse maintenant la parole à M. Karati qui va vous présenter le projet. Ensuite, la discussion sera ouverte. Je reste aussi à votre disposition et naturellement toutes vos remarques et suggestions seront les bienvenues ».

La Présidente profite du passage de parole pour remercier la présence des membres du Groupe de Travail du cabinet médical et leur donne la possibilité de quitter la salle.

*La Présidente donne la parole à M. **Sacha Karati** qui projette l'avant-projet d'assainissement de la salle au beamer. Il informe que la salle pourrait recevoir 200 places et présente les améliorations que le projet prévoit :*

- *Création d'un espace de rangement avec des portes flexibles au fond de la salle*
- *Rénovation des sols, des murs et des revêtements*
- *Rénovation des installations électriques*
- *Assainissement de la chape, afin de résoudre les problèmes d'humidité*
- *Installation d'une petite cuisine*
- *Installation d'une sonorisation, de projecteur, de luminaires*
- *Installation d'un nouveau mobilier*
- *Amélioration de l'acoustique et de la ventilation*

- Possibilité d'étendre la rénovation au hall d'entrée qui permettrait l'organisation d'apéritifs, par exemple
- Option de remplacement des fenêtres

Concernant le budget, M. Karati informe que trois budgets ont été préparés :

- Rénovation de la salle (CHF 486'000.00)
- Rénovation du hall d'entrée (CHF 56'000.00)
- Changement des fenêtres (CHF 23'000.00).

Il précise que les fenêtres n'ont pas besoin d'être changées. Cependant, une clôture pourrait être construite afin de les protéger des ballons.

La Présidente remercie M. Karati et ouvre la discussion.

M. Christophe Thode prend la parole :

« Je m'exprime ici en mon nom propre.

Je remercie le Conseil communal et le groupe de travail de faire avancer ce dossier.

J'ai entendu M. Lüthi assurant que l'école continuera de bénéficier de l'usage de cette salle et je le remercie d'en tenir compte dans sa réflexion. Je souhaite tout de même insister sur ce point qui n'est pas de détail.

En préambule, j'ai bien compris que cette salle est prioritairement dévolue à l'administration communale et aux sociétés. Je ne le discute pas.

Je voudrais juste vous faire part de mon souhait ainsi que de ma préoccupation pour que la Direction de l'établissement scolaire soit sinon conviée, du moins informée du contenu et de l'avancement du projet. Il faut savoir que cette salle est nécessaire au fonctionnement de l'établissement, qu'elle est utilisée quasiment à plein-temps par celui-ci ainsi que pour les devoirs surveillés, sans compter les diverses manifestations scolaires tout au long de l'année ».

M. Marc Lüthi lui répond que la Direction d'école sera impliquée dans les réflexions.

Mme Solange Berset prend la parole :

« Je remercie le Conseil communal pour cette présentation, les utilisateurs et utilisatrices attendent avec impatience la rénovation de cette salle. Dans la présentation faite ce soir, il me semble que seule l'utilisation pour les séances du Conseil général ait été prévue. De combien de m2 est-elle réduite ? Concernant la cuisine est-ce qu'il a été tenu compte des nouvelles cuisines prévues dans les futurs nouveaux bâtiments ? Il y a également les cours de rythmique, — je ne sais pas s'ils ont toujours lieu — bref, les besoins des écoles doivent être pris en compte. Quant aux besoins de rangement, j'aimerais savoir s'ils sont destinés uniquement au matériel tables et chaises ou pour le matériel personnel des sociétés qui l'utilisent ? ».

M. Marc Lüthi lui répond qu'une « tranche » fermée sera réservée au fond de la salle pour le rangement. Actuellement, le fond de la salle est déjà utilisé pour le rangement et tout le matériel est visible. Le volume utilisé sera dès lors le même. De plus, les tables pourront être rangées dans l'espace prévu ce qui libèrera la place sous les escaliers. Cette place sera mise à disposition des sociétés pour leur matériel.

Le groupe de travail a proposé d'installer une cuisine afin de faciliter l'organisation d'apéritifs et elle sera mise à disposition des sociétés.

M. Didier Pauchard demande si la commune n'a pas à tenir compte des nouvelles normes d'assainissement des bâtiments.

M. Sacha Karati lui répond que l'assainissement se fait uniquement à l'intérieur du volume existant, c'est la raison pour laquelle il n'est pas indispensable de satisfaire aux normes actuelles en termes énergétiques.

M. **Jean-Pierre Frésard** demande si un montant pour une rénovation minimale pourrait être présenté. Il se demande, par exemple, s'il est nécessaire de changer les parois en bois.

M. **Marc Lüthi** lui répond que le groupe de travail a demandé qu'une étude dite « light » soit également effectuée.

Il informe qu'un crédit pour la rénovation de cette salle sera demandé au Conseil général pour les budgets 2020 ou 2021. Les travaux de rénovation seront coordonnés avec les travaux de la construction de l'école.

La parole n'étant plus demandée, La Présidente clôt la discussion et remercie M. Sacha Karati.

7. Rapport final du groupe de travail concernant la révision des règlements sur les Eaux

La Présidente donne la parole à M. Jean-Pierre Frésard.

a) Présentation du rapport

M. **Jean-Pierre Frésard** précise que la commission était composée de Mme Josiane Berset, M. Frédéric Brülhart, M. Dominique Corpataux, M. Jean-Paul Meyer, Mme Anne de Steiger et lui-même.

Il en vient directement à la page 8, point 4 Recommandations, du rapport qu'il énumère et commente. *(D'entente avec M. Jean-Pierre Frésard, ses dires ne sont pas retranscrits dans le présent procès-verbal).*

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Christophe Thode** prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Ce rapport présente des pistes intéressantes pour améliorer la situation.

Il sera toutefois nécessaire d'obtenir des garanties écrites de la part du/des Services de l'Etat qui sont concernés (cf. p.6, point 2,4 du Rapport).

Par ailleurs, il a particulièrement été sensible à l'argument d'une taxe foncière "masquée" (cf. p. 4, point 2.2.3, p.8 Recommandations 4.1).

Le groupe accepte de transmettre ces propositions au Conseil communal et vous invite à faire de même ».

Mme **Solange Berset** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe socialiste, PS-PCS Ouverture remercie la commission pour le rapport transmis. Il est satisfait de constater que de bonnes bases sont données pour le futur règlement. Lorsque nous devons appliquer des lois cantonales, il y a toujours une marge de manœuvre possible dans les critères à retenir. Les travaux de la commission donnent des pistes intéressantes et le groupe transmet ce rapport au Conseil communal ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

b) Proposition de transmission au Conseil communal

Le groupe de travail recommande dans son rapport de transmettre ces propositions de modifications au Conseil communal.

La Présidente soumet au vote du Conseil général cette proposition.

Le Conseil général décide à l'unanimité, par 32 voix, de transmettre le rapport, avec les recommandations, au Conseil communal.

8. Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2019

La Présidente précise que conformément à l'article 16, al. 1, du règlement du Conseil général, les fonctions de présidente ou président et de vice-présidente ou vice-président ont un mandat d'une année, du 1er mai au 30 avril.

Elle donne la parole à Mme **Anne de Steiger**, de l'Entente villageoise d'Autafond :

« L'Entente villageoise d'Autafond à l'honneur de présenter la candidature de M. Gilbert Bapst, né en 1949, marié et père de deux enfants.

M. Bapst est retraité, membre du Conseil Général depuis 2016.

Après un apprentissage d'employé de commerce, M. Bapst a toujours œuvré dans le milieu de la construction. D'abord représentant, puis chef de vente, M. Bapst a été durant 4 ans directeur de la HG Commerciale.

Plus de 40 ans d'expérience dans le domaine de la vente de matériaux et d'acier d'armature font de lui une personne au contact aisé.

M. Bapst a été membre du Conseil Communal d'Autafond de 1982 à 1986 et membre du Conseil de Paroisse de Belfaux de 1976 à 1984.

Le football a toujours été son sport favori, il a été 20 ans au Comité du FC Corminboeuf, dont 17 comme président ».

Il n'y a pas d'autre candidat-e. Etant donné que le nombre de candidates ou candidats est égal au nombre de sièges, M. Gilbert Bapst est élu tacitement à la fonction de président pour l'année 2019.

La Présidente donne la parole à M. **Gilbert Bapst** :

« Tout d'abord un grand merci à vous toutes et tous de m'avoir élu Président du Conseil Général pour 2019.

J'aimerais adresser un merci particulier au groupe PDC-Belfaux Futuro qui, lors de l'assemblée du 5.12.2017, a accepté de céder sa place en faveur de l'Entente villageoise pour présider le Conseil Général en 2019.

La commune d'Autafond n'existe plus depuis la fusion, mais pour les habitants du village, c'est un honneur d'avoir l'un des leurs élu en tant que Président du Conseil Général et j'en suis fier.

Durant cette année 2019, je mettrai tout en œuvre afin d'assurer une collaboration et un dialogue entre l'exécutif et le législatif afin de toujours améliorer la qualité de vie de nos habitants.

Merci de m'avoir écouté et vive la Commune de Belfaux ».

9. Election de la Vice-présidente ou du Vice-président pour l'année 2019

La Présidente donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** du groupe PS-PCS Ouverture :

« Notre groupe se réjouit de proposer Mme Greetje Maertens comme vice-présidente du Conseil général 2019.

Mme Maertens est née en Belgique à Bruges en 1968. C'est en Belgique qu'elle a effectué ses études à la Haute Ecole de Santé pour obtenir un Bachelor d'Infirmière. Puis elle enchaîne avec un Master en Management, option management hospitalier, qu'elle termine en 1991. En 1992, elle complète encore sa formation avec des études en médecine tropicale.

Mme Maertens a d'abord travaillé pour une ONG belge, au Honduras et au Guatemala. Elle arrive en Suisse, à l'Hôpital fribourgeois, en 1994. En 1995, elle devient ICUS des services de chir et d'ortho du HFR. En 1999, elle rejoint le service ambulatoire et obtient, en 2001, un diplôme en neuro-électrophysiologie. En 2008, Mme Maertens prend le poste d'ICUS au Home des Martinets. Depuis 2016, elle est infirmière-chef du Home de la Vallée de l'Intyamon.

Depuis 2016, Mme Maertens est membre de la commission Paire pour le contrôle de la certification de la qualité des homes du canton de Fribourg.

Mme Maertens, mariée puis divorcée, est mère de 3 enfants.

Elle œuvre pour notre commune depuis quelques années. En 2003, elle rejoint l'Association des Parents d'Elèves et y restera 8 ans. Depuis 2010, elle est membre de la commission de l'environnement. Depuis cette législature, elle est membre de la commission Senior+ et de la commission de l'Energie et de l'environnement.

Le groupe PS-PCS Ouverture vous propose la candidature de Greetje Maertens au poste de vice-présidente du conseil général ».

Il n'y a pas d'autre candidat-e. Etant donné que le nombre de candidates ou candidats est égal au nombre de sièges, Mme Greetje Maertens est élue tacitement à la fonction de vice-présidente pour l'année 2019.

10. Election d'un-e scrutatrice-teur suppléant-e

La Présidente informe que suite à la démission de M. Gilles Seiler, scrutateur suppléant, le Conseil général doit élire une nouvelle personne pour cette fonction.

La Présidente donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe PS-PCS Ouverture a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Josiane Berset, au poste de scrutatrice suppléante, en remplacement de M. Gilles Seiler.

Josiane Berset est mariée et mère de trois enfants. Elle habite Belfaux depuis 1977, et siège au Conseil général depuis 2011. Elle fait partie du groupe de travail pour la rénovation de la salle communale, ainsi que du groupe qui a œuvré au nouveau Règlement communal des eaux, dont le résultat vous est présenté ce soir.

Récemment retraitée, après avoir été secrétaire de la paroisse Saint-Pierre de Fribourg durant plus de 10 ans, elle apprécie les loisirs et randonnées au contact de la nature. Elle est engagée dans un groupe "Conversations carbone" qui a pour but d'adopter des mesures concrètes de lutte contre le changement climatique dans sa vie quotidienne. Dans ses loisirs, elle est membre du Chœur mixte paroissial de Belfaux.

Le groupe PS-PCS Ouverture est certain que Josiane Berset remplira parfaitement ce poste de scrutatrice suppléante. C'est donc avec plaisir et confiance qu'elle a accepté d'être candidate et que nous proposons et soutenons sa candidature ».

Il n'y a pas d'autre candidat-e. Etant donné que le nombre de candidates ou candidats est égal au nombre de sièges, Mme Josiane Berset est élue tacitement à la fonction de scrutatrice suppléante pour l'année 2019.

11. Propositions

Le Conseil communal n'a pas de réponse à donner aux propositions récemment transmises.

Au sujet de la proposition n° 15 de Mme Solange Berset, concernant la publication des décisions du Conseil communal sur le site internet, Mme **Rose-Marie Probst** l'informe que la réponse lui sera donnée à la séance du mois de mai.

Etant donné que le Conseil général n'a pas de nouvelles propositions à formuler, la Présidente clôt la discussion.

12. Questions

La Présidente donne la parole à Mme **Mary-Lise Bapst** :

Question n° 15, déposée le 30.10.2018 par Mme Solange Berset du groupe PS-PCS
Ouverture :

Résultats concernant l'enquête effectuée par la commission Senior+ « Ma commune est-elle conviviale pour les seniors ? ».

« Les résultats ont été longuement discutés lors de la séance d'information qui avait été organisée le 19 février 2018 à la salle communale de Belfaux à laquelle 50 personnes ont participé et à laquelle également M. Jean-François Bickel, sociologue, avait expliqué les enjeux de la nouvelle loi Senior+.

Le résultat de l'enquête a fait l'objet d'un point du tractanda de la séance spéciale du Conseil communal qui a eu lieu le 6 février 2019.

Pour répondre plus précisément à la question se rapportant à l'organisation de tables d'hôtes, ce sont 9 personnes qui ont répondu « oui » pour organiser un repas à leur domicile.

Une réunion a eu lieu le 25 février dernier à l'administration communale avec la présence de M. Sauter de Pro-Senectute et de Mme Tarin de Misery qui est une expérimentée des tables d'hôtes puisqu'elle en organise chez elle depuis plusieurs années. Les personnes intéressées par cette organisation étaient également présentes et ont eu la possibilité de poser toutes les questions qui les tourmentaient et qui, je l'espère, les aideront à prendre la bonne décision de se lancer dans ce beau projet ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

12. Divers

Les membres du Conseil communal et du Conseil général n'ont pas de divers à formuler.

La Présidente prend la parole :

« Je profite de cette dernière occasion pour vous remercier toutes et tous. Cette année de présidence a été pour moi une excellente expérience et j'ai apprécié le climat constructif des séances du Conseil général. Le point d'orgue a été sans aucun doute l'acceptation du crédit pour la construction du bâtiment de la Petite enfance en septembre dernier, fruit du travail persévérant du Conseil communal, de la commission de construction,... »

Mme **Rose-Marie Probst** remercie Mme Muriel Besson Gumy pour son engagement en tant que Présidente durant cette année et lui remet un bouquet de fleurs.

La Présidente lève la séance à 21h20 et convie les participants à l'apéritif offert par le Conseil communal.

La Présidente

La Secrétaire

Muriel Besson Gumy

Véronique Christan